

Procès-verbal de la 245<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 16 avril 2019, à 16 h 30 sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Nancy Lapointe Diane Raymond
Messieurs	Yves Mc Nicoll Denis Rousseau Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**245.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par  
Mme Diane Raymond,*

CERL-190416-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 245.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 245.2 Adoption du procès-verbal de la 243<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 245.3 Adoption du procès-verbal de la 244<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 245.4 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 245.5 Budget d'investissement 2019-2020*
  - a) Maintien d'actifs du parc immobilier*
  - b) Renouvellement du parc immobilier (MAOB)*
- 245.6 Renouvellement de l'entente de services avec une institution financière*
- 245.7 Mandat de Collecto, services regroupés en éducation*
  - a) Achat de mobilier administratif et classe évolutive*
  - b) Acquisition de technologies de l'information (serveurs)*
- 245.8 Création et ouverture d'un poste de direction adjointe à la formation continue et des services aux entreprises*
- 245.9 Ouverture d'un poste d'agente d'administration à la formation continue*
- 245.10 Ouverture d'un poste de direction adjointe de l'informatique à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information*
- 245.11 Ouverture d'un poste de direction adjointe du service aux étudiants et à la communauté*
- 245.12 Désignation d'une personne répondante pour les instances du collège constituant de L'Assomption*
- 245.13 Informations*
- 245.14 Divers*
- 245.15 Levée de l'assemblée. »*

Adoptée à l'unanimité.

**245.2 Adoption du procès-verbal de la 243<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette,*

CERL-190416-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 243<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 12 février 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**245.3 Adoption du procès-verbal de la 244<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190416-03

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 244<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 27 février 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**245.4 Suite(s) aux procès-verbaux :**

Le directeur général informe les membres du comité exécutif des dernières discussions qui se sont tenues avec les présidents des syndicats des enseignants des trois collèges relativement à la demande en pourvoi. Ces derniers se sont montrés satisfaits des explications et des précisions qui ont été fournies en lien avec la nouvelle présentation budgétaire. Le raffinement du modèle apporte un nouvel éclairage qui devrait permettre un dénouement favorable dans ce dossier. Les assemblées syndicales se réuniront prochainement et feront un retour à la direction générale sur la question vers la fin du mois de mai.

**245.5 Budget d'investissement 2019-2020 :****a) Maintien d'actifs du parc mobilier**

L'allocation 2019-2020 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2018-2019.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2019-2020.

*Attendu que l'allocation gouvernementale 2018-2019 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 4 616 600 \$;*

*Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2019-2020 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2018-2019 sera reconduite;*

*Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;*

*Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190416-04

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2019-2020 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 4 616 600 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)**

L'allocation 2019-2020 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2018-2019.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2019-2020.

*Attendu que l'allocation gouvernementale 2018-2019 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 2 735 100 \$;*

*Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2019-2020 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2018-2019 sera reconduite;*

*Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;*

*Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190416-05

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2019-2020 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 2 735 100 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

#### **245.6 Renouvellement de l'entente de services avec une institution financière :**

Le 5 mai 2016, le conseil d'administration retenait, au terme d'une négociation de gré à gré, les services financiers de « Caisses Desjardins de Joliette » pour une période de trois ans se terminant le 30 avril 2019.

Les services financiers et bancaires sont exclus de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et du Règlement sur les contrats de service des organismes publics. En effet, l'article 37 dudit règlement précise qu'« un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré ». Le Cégep régional de Lanaudière (CRL) n'est donc pas tenu de procéder à un appel d'offres pour ses services financiers et bancaires, mais il peut évidemment choisir ce processus s'il le juge opportun.

La Caisse Desjardins de Joliette a récemment déposé une proposition de services auprès du CRL pour une période de trois (3) ans débutant le 1er mai 2019 et se terminant le 30 avril 2022.

Ainsi, les frais bancaires diminuent de 18 000 \$ à 9 600 \$ annuellement, ce qui représente une économie annuelle de 8 400 \$.

Le taux d'intérêt sur nos soldes créditeurs (épargne) est bonifié de 0,10%. Ce qui représente en moyenne des économies de 6 800 \$ / an selon le solde moyen au compte actuel.

Finalement, l'entente prévoit également une clause de révision annuelle des frais de l'entente, et ce, dans le cas d'une variation de plus de 20 % des volumes d'activités ainsi qu'une variation inférieure de 20 % du solde des encours moyens d'épargne ou d'emprunt

*Attendu l'article 37 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipulant qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré;*

*Attendu la diminution des frais exigés pour les services financiers;*

*Attendu que huit comptes bancaires sont actifs auprès de Desjardins;*

*Attendu les coûts qu'engendrerait un changement d'institution financière;*

*Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Denis Rousseau,*

CERL-190416-06

« *Il est résolu :*

- *de retenir « Caisses Desjardins de Joliette », pour le contrat de services financiers au Cégep régional de Lanaudière, pour une période de trois ans débutant le 1er mai 2019 et se terminant le 30 avril 2022, étant entendu que la Caisse Desjardins de Joliette sera la mandataire et que les points de services suivants seront également reconnus : Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur et Caisse Desjardins de Terrebonne;*
- *de mandater le directeur général et la directrice des ressources financières pour signer tout document pertinent. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **245.7 Mandats – Collecto, services regroupés en éducation :**

##### **a) Pour aller en appel d'offres public pour l'achat de mobilier administratif et classe évolutive**

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives.

Par cet appel d'offres, Collecto entend conclure une entente visant une meilleure variété dans le choix du mobilier, un service clé en main mieux encadré et une disposition pour l'environnement et le développement durable. L'entente est pour une période de deux (2) ans à compter du 1er juin 2019. Elle pourra être renouvelée pour deux périodes additionnelles d'un an.

L'offre de mobilier se divise en 4 lots : mobilier administratif standard et sur mesure, mobilier de rangement métallique, chaises et fauteuils et mobilier évolutif.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

*Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;*

*Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives;*

*Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;*

*Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;*

*Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de deux ans, à compter du 1er juin 2019 avec une possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'un an après évaluation;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-190416-07

*« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public pour conclure une entente visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives. »*

Adoptée à l'unanimité.

## **b) Pour l'acquisition de technologies de l'information (serveurs)**

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public visant à permettre aux organisations de considérer diverses technologies tout en optimisant les notions complexes de concordances des infrastructures. Les livrables à considérer sont des équipements serveurs traditionnels, des équipements serveurs hyperconvergés, des équipements de stockage, des serveurs virtuels ainsi que des postes de travail virtuels.

Par cet appel d'offres, Collecto entend mettre en concurrence un marché de revendeurs pour l'acquisition des diverses technologies énumérées.

Les contrats sont prévus pour une période initiale de deux (2) ans à compter du 1er juin 2019 et pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'un an après évaluation.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

*Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;*

*Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à mettre en concurrence un marché de revendeurs pour l'acquisition des technologies de type serveurs traditionnels, hyperconvergés, des équipements de stockage, des serveurs virtuels ainsi que des postes de travail virtuels;*

*Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;*

*Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;*

*Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de deux (2) ans, à compter du 1er juin 2019 avec une possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'un an après évaluation;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190416-08

*« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public pour la mise en concurrence des revendeurs pour l'acquisition des technologies de type serveurs traditionnels, hyperconvergés, des équipements de stockage, des serveurs virtuels ainsi que des postes de travail virtuels. »*

Adoptée à l'unanimité.



---

**245.8 Création et ouverture d'un poste de direction adjointe à la formation continue et des services aux entreprises :**

Des réflexions ont eu lieu concernant l'organisation du travail à la direction de la formation continue et du service aux entreprises. Les consultations dans le cadre du projet d'harmonisation de la formation continue sont maintenant terminées. Il s'agit maintenant de mettre en place le comité de travail et les chantiers qui permettront la réalisation des recommandations.

Aussi, les besoins du marché du travail ont évolué. La formation continue du CRL doit s'adapter et développer son offre de formation et son marché autant dans le secteur de la formation créditée que de la formation non créditée.

La direction considère que pour répondre à ses besoins et aux nouvelles réalités et exigences de la formation continue et du service aux entreprises, il serait souhaitable d'ajouter un poste de direction adjointe responsable de la formation créditée (ADM7).

Il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire afin d'assurer la réalisation des nombreux dossiers en cours et à venir.

Il s'agit maintenant pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu le projet d'harmonisation et de développement de la direction de la formation continue et du service aux entreprises;*

*Attendu l'augmentation des besoins et des responsabilités nécessitant la création du poste de direction adjointe responsable de la formation créditée (ADM7);*

*Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire afin d'assurer la réalisation des nombreux dossiers en cours et à venir;*

*Attendu l'article 4.05 du Règlement no 1 de régie interne qui précise que c'est le comité exécutif qui a le pouvoir d'abolir ou de créer tout poste concernant le personnel non enseignant ayant une incidence budgétaire;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Attendu la recommandation de la direction de la formation continue et du CRPC;*

*Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190416-09

« *Il est résolu :*

- *de créer le poste de direction adjointe (ADM7) à la direction de la formation continue et du service aux entreprises dans le respect du plan de classification du personnel d'encadrement;*
- *d'autoriser l'ouverture d'un poste de direction adjointe (ADM7) à la direction de la formation continue et du service aux entreprises;*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, un cadre nommé par le directeur général, un représentant de l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **245.9 Ouverture d'un poste d'agent ou d'agente d'administration à la formation continue :**

Le poste d'agente d'administration (ADM2) à la formation continue a été laissé vacant par sa titulaire en 2017 et il était occupé, jusqu'à maintenant, à titre temporaire par Mme Danny Turgeon. Cette dernière a récemment obtenu un poste de conseillère pédagogique à la formation continue.

De plus, les réflexions concernant l'organisation du travail à la direction de la formation continue et du service aux entreprises ainsi que les consultations menées dans le cadre du projet d'harmonisation de la formation continue sont maintenant terminées.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu la vacance du poste d'agente d'administration à la formation continue (ADM2) depuis 2017;*

*Attendu le besoin de mettre en œuvre rapidement les chantiers afin de réaliser le projet d'harmonisation de la formation continue;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedicstis, dûment appuyée par M. Denis Rousseau,*

CERL-190416-10

« Il est résolu :

- *d'autoriser l'ouverture d'un poste d'agent d'administration à la formation continue (ADM2);*
- *de nommer Mme Esther Fournier, directrice de la formation continue, Mme Lyne Forcier, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises, un cadre nommé par le directeur général, un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **245.10 Ouverture d'un poste de direction adjointe de l'informatique à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information :**

Le directeur adjoint à l'informatique, M. Jean Paquin, a fait part de sa décision de quitter ses fonctions afin de prendre sa retraite, et ce, à compter du 28 juin 2019.

Afin d'assurer une continuité et une efficience dans le traitement des dossiers et dans un contexte où les besoins informatiques sont clairement identifiés, il y a donc lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu le départ à la retraite à compter du 28 juin 2019 de M. Jean Paquin à titre de directeur adjoint de l'informatique à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional à l'effet de pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Denis Rousseau,*

CERL-190416-11

« *Il est résolu :*

- *d'autoriser l'ouverture d'un poste de direction adjointe à l'informatique à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information (ADM7);*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Martin Rainville, directeur adjoint de l'informatique, et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **245.11 Ouverture d'un poste de direction adjointe des services aux étudiants et à la communauté :**

Le directeur adjoint des services aux étudiants et à la communauté au collège constituant de L'Assomption, M. Jean-Philippe Gadbois a informé la direction, le 9 avril 2019, de sa décision de quitter ses fonctions afin de relever de nouveaux défis dans une autre organisation.

Cette décision entraînera la vacance à ce poste. Il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu le départ le 31 mai prochain de M. Jean-Philippe Gadbois à titre de directeur adjoint des services aux étudiants et à la communauté;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional à l'effet de pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Sur proposition de M. Denis Rousseau, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190416-12

« *Il est résolu :*

- *d'autoriser l'ouverture d'un poste de direction adjointe des services aux étudiants et à la communauté (ADM7);*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, un cadre nommé par la direction générale, et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

**245.12 Désignation d'une personne répondante pour exercer les responsabilités et pouvoirs auprès des instances du collège constituant de L'Assomption :**

Étant donné la poursuite des travaux du comité de sélection en vue du recrutement d'une nouvelle direction au collège constituant de L'Assomption, qui devaient initialement se terminer au début du mois d'avril, et la fin du mandat d'intérim de M. Denis Rousseau, c'est Mme Hélène Bailleu et M. Yves Mc Nicoll qui seront en appui au comité de direction à l'image du mandat qu'ils ont exercé auparavant.

*Attendu l'absence de direction au collège constituant de L'Assomption en raison du départ de M. Denis Rousseau le jeudi 18 avril;*

*Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus auprès des instances du collège constituant;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,*

CERL-190416-13

« *Il est résolu de désigner Mme Hélène Bailleu, membre du CRPC, pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de L'Assomption auprès des instances jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction, étant entendu que cette désignation devra être entérinée par le conseil d'administration. »*

Adoptée à l'unanimité.

**245.13 Informations :**

Le directeur général informe les membres du comité exécutif des dernières étapes dans le processus de recrutement d'une nouvelle direction générale. Il y a eu dix candidatures qui ont été soumises au comité de sélection qui a retenu cinq d'entre elles pour les entrevues qui se sont tenues le 5 avril dernier. La nomination par le conseil d'administration se fera le 23 avril prochain.

Concernant le processus de recrutement de la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption, en raison du désistement du candidat qui avait été retenu, le comité de sélection s'est réuni. Il a été décidé de ne pas procéder à un 2<sup>e</sup> affichage et de demander à la firme de recrutement, de présenter de nouvelles candidatures. Un nouvel échéancier devra être élaboré.

**245.14 Divers :**

Sans objet.

**245.15 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 07.

.....  
...  
Président

.....  
.  
Secrétaire de l'assemblée